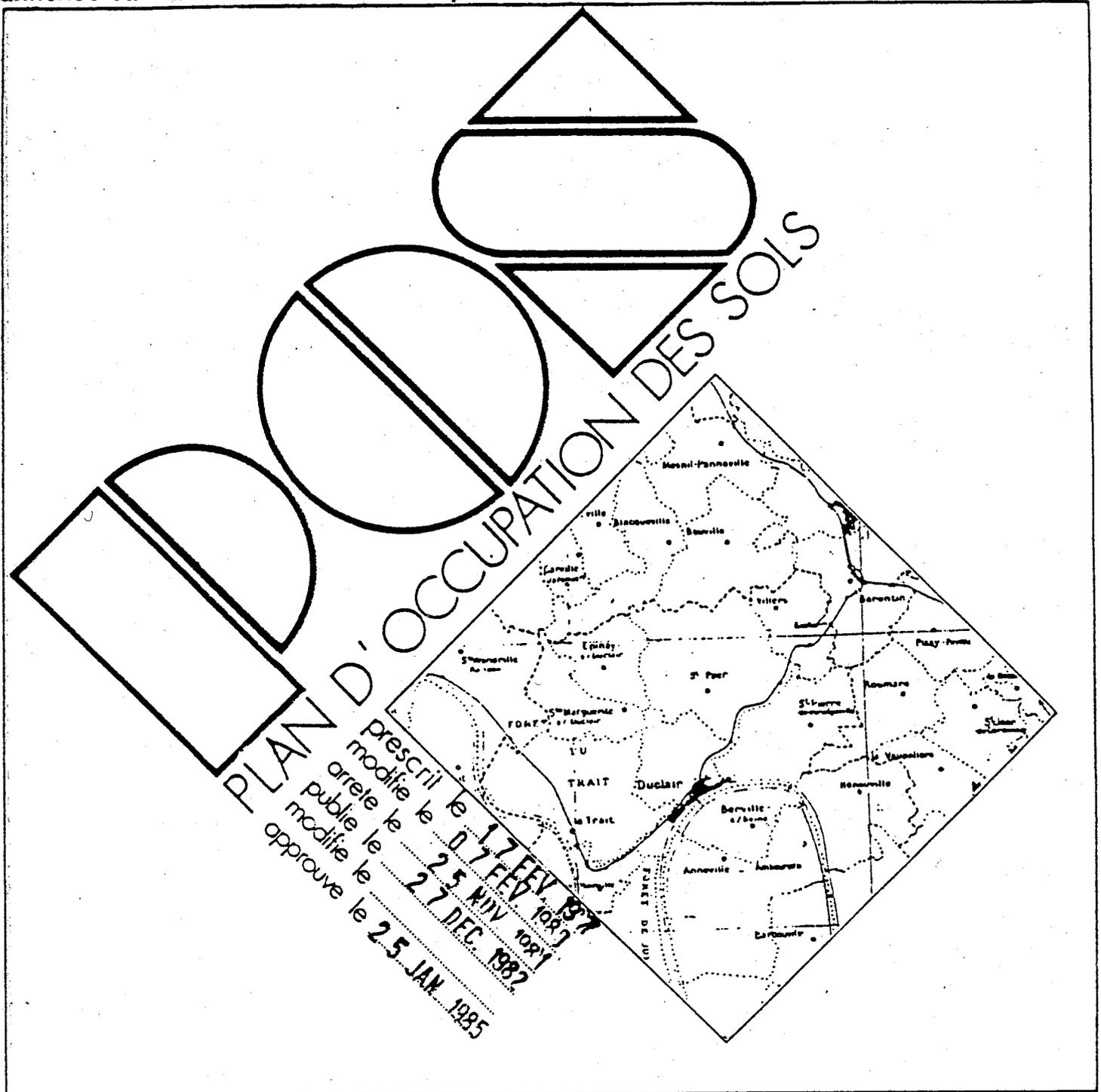


SAINT PAER

annexes sanitaires : assainissement pluvial - étude -



REVISION

Prescrite le : 15 MAI 1987
Arrêtée le : 21.10.1988
Approuvée le : 19 JAN 1985



Subdivision assainissement
ville contre les inondations

SAINT-PAËR

ASSAINISSEMENT PLUVIAL

Notice explicative

Dressé par
l'ingénieur des T.P.E

ROUEN le : .JUN 1988

F. LEFEBVRE

Vérifié et présenté par
le Chef de Service

ROUEN le : .JUN 1988

Signé : F. LEFEBVRE

F. BAILLY

Signé : F. BAILLY

COMMUNE DE SAINT PAER

NOTICE EXPLICATIVE

La commune de Saint Paër est située approximativement à mi-chemin entre Duclair et Bouville et à environ 15 km au Nord-Ouest de Rouen. Différents secteurs de la commune ont fait l'objet d'inondations lors d'averses orageuses.

A la demande de la Municipalité de Saint Paër, nous avons réalisé la présente étude. Dans un premier temps, nous analysons la situation actuelle et ensuite les possibilités d'aménagements.

I - DESCRIPTION DES AMENAGEMENTS EXISTANTS

Il n'existe aucun réseau d'assainissement pluvial véritablement structuré sur le territoire de la commune de Saint Paër, uniquement quelques tronçons pour desservir les lotissements :

- une canalisation \varnothing 400 qui permet la desserte du lotissement communal situé à l'Ouest de la commune.
- un collecteur \varnothing 400 le long du CD 63 permet également la reprise des eaux de ruissellement du lotissement communal "les Sorbiers". Ce réseau aboutit à une béttoire située en bordure du CD 63 sur la parcelle 10 du plan cadastral.
- un ensemble de collecteurs permettra la desserte de la future salle polyvalente.
- enfin, quelques petits tronçons de collecteurs \varnothing 400 le long du CD 86 à l'Est de la commune.

A part ces quelques aménagements, la commune ne dispose pas de réseau pluvial et cela semble lui poser un sérieux problème lors de pluies abondantes. En effet, les eaux de ruissellement s'acheminent au gré de la pente pour aboutir au niveau du CD 86. Or, lors d'épisodes pluvieux importants, les aménagements existants le long du CD ne parviennent pas à absorber toutes les eaux et cela

aboutit à la dégradation de la chaussée et à un effondrement du sol en différents points de la commune.

II - POSSIBILITES D'AMENAGEMENTS

Le développement des zones urbanisables risque d'engendrer des ruissellements d'eaux pluviales plus importants. Il semble donc urgent de remédier aux problèmes d'inondations des rues de la commune lors de fortes pluies.

II - 1 - Première solution

Une solution consiste en la création d'un ensemble de collecteurs composé d'une antenne principale en \varnothing 500, 600 et 800 le long du CD 86 à partir du collecteur \varnothing 400 existant à l'Ouest de la commune jusqu'à la zone NA située à l'Est de Saint Paër en bordure du CD.

A ce réseau principal viendrait se greffer :

- un collecteur \varnothing 400 le long du CD 63 pour desservir le centre de la commune.
- un collecteur \varnothing 500 parallèle au \varnothing 400 précédent qui permettrait la reprise des eaux de ruissellement de la deuxième zone NA située au Sud et de la salle polyvalente.
- un collecteur \varnothing 400 sous le CD 53 qui assurerait la desserte de la zone NB et du lotissement communal situé à proximité.

Cet ensemble de collecteurs débouchera dans un bassin de retenue situé à l'extrémité de la zone NA en bordure du CD 86. Il aura une capacité de 2 400 m³ pour un débit de fuite de 200 l/s.

Ce débit sera repris par un collecteur \varnothing 400 le long du CD 86 (il existe déjà quelques tronçons) jusqu'au niveau de la voie communale de la "Maison Blanche" pour aboutir dans un fossé puis à l'Austreberthe.

II - 2 - Aménagements supplémentaires

On peut compléter cette solution par la création d'un bassin de retenue au Nord de la commune. Celui-ci d'une capacité de 2000 m³ sera prévu étanche et remplacera la bétouille existante. Le débit de fuite de ce bassin sera de l'ordre de 100 l/s et partira dans le milieu naturel en direction du talweg général.

CONCLUSION

Il s'agit là d'aménagements possibles afin de réduire le débit d'eaux pluviales de l'ensemble du bassin versant et d'éviter ainsi les risques d'inondations au niveau du CD 86 et en d'autres points de la commune.

Une autre solution est également envisageable mais d'un coût très élevé. Il s'agit de la pose d'un collecteur \varnothing 800 le long du CD 86 jusqu'à un bassin de retenue de l'ordre de 2 100 m³ avec un débit de fuite de 800 l/s situé à la périphérie de la commune au niveau du Manoir du Houssel. Cette solution nécessite donc la pose de 2 000 m de collecteurs le long du CD dont 1 600 m en \varnothing 800 d'où un montant TTC élevé : 5 000 000 F. On ne fera donc pas apparaître cette solution dans le détail estimatif.